

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

25 septembre 2012

Français
Original: anglais**Session de 2012**

Genève, 15 et 16 novembre 2012

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du rapport de l'Unité d'appui
à l'application de la Convention**

**Rapport de l'Unité d'appui à l'application de la Convention
sur certaines armes classiques**

**Document soumis par l'Unité d'appui à l'application de la Convention
sur certaines armes classiques***

Résumé

À la quatrième Conférence d'examen, les Hautes Parties contractantes ont décidé que l'Unité d'appui à l'application «communiquer[ait] en temps voulu un rapport détaillé en vue de son examen par les Hautes Parties contractantes»¹. Dans le présent rapport, l'Unité d'appui à l'application décrit les activités qu'elle a menées en 2012 dans le cadre du mandat qui lui a été confié à la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes. La promotion de l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés, l'organisation du Programme de parrainage et le suivi avec les représentants parrainés sont les points qui ont suscité un intérêt particulier en 2012. D'importantes études, réalisées au titre du Protocole V, ont donné à voir les difficultés que rencontrent les Hautes Parties contractantes et permis de cerner les activités de mise en œuvre qu'il faut encore mener. En considération des avis recueillis sur les sessions précédentes, l'Unité s'est efforcée de faire en sorte que les séances soient mieux organisées et que les documents soient publiés en temps utile.

* La soumission tardive de ce document s'explique par la volonté de permettre au secrétariat de l'Unité d'appui à l'application de fournir des renseignements complets et précis sur les activités qu'elle a menées.

¹ Déclaration finale, Document final de la quatrième Conférence d'examen, CCW/CONF.IV/4/Add.1, en date du 15 décembre 2011, décision 5, par. 3.

I. Introduction

1. L'Unité d'appui à l'application a poursuivi en 2012 ses activités conformément au mandat qui lui avait été confié par les Hautes Parties contractantes à la Réunion de 2009 tenue au titre de la Convention sur certaines armes classiques. Plus précisément, l'Unité d'appui à l'application de la Convention a eu pour mandat

«... [d'opérer] avec le maximum d'efficacité et [d'accomplir] les tâches suivantes:

a) Fournir un appui administratif aux réunions dont la tenue a été décidée par les Hautes Parties contractantes à la Convention, au Protocole II modifié et au Protocole V, et préparer les documents nécessaires à cette fin;

b) Faciliter la communication entre les Hautes Parties contractantes et, si la demande en est faite, avec les organisations internationales;

c) Servir de centre d'échange des informations ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés, qui sont soumises par les Hautes Parties contractantes ou qui leur sont communiquées; concevoir et tenir à jour le site Web et les bases de données de la Convention en suivant les instructions données par les réunions annuelles des Hautes Parties contractantes;

d) Appuyer les Hautes Parties contractantes, à leur demande, pour la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés, et aider le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de ses fonctions, conformément au paragraphe 2 de l'article 11 du Protocole V, au paragraphe 4 de l'article 14 du Protocole II modifié et au mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention;

e) Contribuer à promouvoir l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés et aider les Hautes Parties contractantes à mettre en œuvre le Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés, et le Programme de parrainage au titre de la Convention;

f) Exécuter toute autre tâche qui pourra lui être confiée par les Hautes Parties contractantes à la Convention ou aux Protocoles y annexés.»².

2. Le présent rapport fait suite à la décision prise par les Hautes Parties contractantes à la quatrième Conférence d'examen de «[demander] à l'Unité [d'appui à l'application] de communiquer en temps voulu un rapport détaillé en vue de son examen par les Hautes Parties contractantes.»³.

3. L'Unité d'appui à l'application de la Convention est devenue pleinement opérationnelle en mai 2011, avec le recrutement du deuxième membre de l'équipe. Établie au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, elle est composée de deux membres: M. Bantan Nugroho, Chef de l'Unité d'appui, et M^{me} Hine-Wai Loose, Spécialiste des questions politiques. Les attributions de M. Nugroho sont la gestion de l'Unité d'appui, les questions financières et budgétaires, le Protocole II modifié, la Réunion annuelle des Hautes Parties contractantes, le respect des dispositions et la présentation de rapports, et l'universalisation; celles de M^{me} Loose sont les mines autres que les mines antipersonnel, le Protocole V, le Programme de parrainage établi au titre de la Convention sur certaines armes classiques, et l'universalisation.

² Rapport final de la Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques (CCW/MSP/2009/5), en date du 20 novembre 2009, par. 34 à 37.

³ CCW/CONF.IV/4/Add.1, décision 5, par. 3.

II. Promotion et universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés⁴

4. Conformément à son mandat et à la décision prise par les Hautes Parties contractantes à la quatrième Conférence d'examen d'un «plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés», et à la demande faite à l'Unité d'appui à l'application «d'appuyer les efforts déployés par les Hautes Parties contractantes pour promouvoir l'universalisation de la Convention, recueillir des informations sur les États non parties, et œuvrer pour la réalisation de l'objectif de l'adhésion universelle à la Convention et aux Protocoles y annexés»⁵, l'universalisation a constitué l'une des questions prioritaires de l'Unité d'appui à l'application en 2012. L'Unité a entrepris de travailler sur les messages du Secrétaire général de l'ONU aux chefs d'État ou de gouvernement des États qui ne sont pas encore parties à la Convention; les messages conjoints adressés par le Président de la quatrième Conférence d'examen, le Président de la treizième Conférence annuelle au titre du Protocole II modifié et le Président de la cinquième Conférence au titre du Protocole V aux Ministres des affaires étrangères des États qui ne sont pas encore parties à la Convention; et les messages distincts adressés par le Président de la cinquième Conférence sur l'universalisation du Protocole V.

5. Pour aider les personnes qui exercent une fonction officielle dans le cadre des activités liées au Protocole II modifié et au Protocole V ainsi que les coordonnateurs, l'Unité d'appui à l'application a facilité la tenue de réunions bilatérales avec les représentants des États qui ne sont pas encore parties à ces deux Protocoles, notamment une série de 10 réunions bilatérales pour le compte de M. Jesus Domingo, Coordonnateur pour le fonctionnement et l'état du Protocole II modifié.

6. L'Unité d'appui à l'application a renseigné et aidé les Hautes Parties contractantes qui, ayant entrepris de mettre en œuvre le «Plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés», souhaitent promouvoir l'universalité de la Convention via leurs contacts régionaux et bilatéraux. L'Unité a établi de nouveaux documents sur les objectifs de la Convention et des Protocoles y annexés ainsi que des directives sur la façon d'adhérer au régime, y compris un récapitulatif des raisons pour lesquelles les pays en développement devraient adhérer à la Convention. Plusieurs États ont sollicité des conseils sur la procédure d'adhésion à la Convention et à ses Protocoles, et l'Unité d'appui à l'application s'est rapprochée du Bureau des affaires juridiques de l'ONU au sujet de l'accession d'un État à la Convention.

7. Cette année, l'Unité d'appui à l'application a engagé plusieurs initiatives en vue de promouvoir l'universalité. Elle a rencontré 18 délégations d'États qui ne sont pas encore parties pour leur expliquer les objectifs de l'instrument et la façon d'y adhérer⁶. L'Unité d'appui à l'application a collaboré avec des centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour promouvoir l'universalisation de la Convention. Des travaux sont actuellement en cours dans les centres régionaux de Katmandou et de Lima pour diffuser l'information sur la Convention et les Protocoles y annexés. L'Unité d'appui à l'application a tenu des discussions avec les représentants de différents États pour explorer les possibilités de promouvoir l'universalisation de la Convention dans leurs régions respectives. Elle a activement consulté d'autres organismes des Nations Unies sur la question de l'universalisation.

⁴ Pour la description des travaux de l'Unité d'appui à l'application en matière d'universalisation, voir également le document intitulé «Promotion de l'universalité de la Convention et de ses Protocoles», en date du 5 septembre 2012, publié sous la cote CCW/MSP/2012/6.

⁵ CCW/CONF.IV/4/Add.1, annexe I, par. 8.

⁶ Il s'agit d'une actualisation des informations présentées au paragraphe 16 du document intitulé «Promotion de l'universalité de la Convention et de ses Protocoles».

8. L'Unité d'appui à l'application a continué d'exploiter toutes les possibilités qui s'offraient de promouvoir la Convention et en a exposé les objectifs à ceux qui souhaitaient s'informer sur le régime de la Convention. Elle a, par exemple, été invitée à faire un exposé sur la Convention et son application dans le cadre du cours d'introduction à la mise en œuvre de la limitation des armements, dispensé à l'École de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Oberammergau (Allemagne), le 9 février 2012. Elle a également fait des exposés à de nombreux groupes d'étudiants et de professionnels venus visiter le site de l'ONU. Conformément à la demande qui lui avait été faite à la quatrième Conférence d'examen, l'Unité a établi le rapport sur la «Promotion de l'universalité de la Convention et de ses Protocoles»⁷.

9. L'Unité d'appui à l'application assistera à un atelier se déroulant du 24 au 26 octobre 2012 aux Palaos, avec le soutien de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique; l'atelier sera consacré à la mise en œuvre de la Stratégie régionale du Forum des îles du Pacifique sur les munitions non explosées. Ce sera là une occasion importante de coopérer avec les États de la région du Pacifique, où l'on enregistre un faible taux d'adhésion à la Convention sur certaines armes classiques.

III. Appui aux réunions d'experts et aux conférences sur les mines autres que les mines antipersonnel, le Protocole II modifié et le Protocole V

10. La première réunion d'experts a porté sur les mines autres que les mines antipersonnel et s'est tenue du 2 au 4 avril 2012. À la demande du Président désigné, M. Jesus Domingo, l'Unité d'appui à l'application a établi un document officiel intitulé «Pistes de réflexion sur les mines autres que les mines antipersonnel»⁸ et a contribué à l'envoi des invitations faites aux organisations pertinentes de participer aux travaux de la Réunion d'experts sur les mines autres que les mines antipersonnel. De plus, préalablement à ladite Réunion et à la demande du lieutenant-colonel Jim Burke (Irlande), Collaborateur de la présidence pour les mines autres que les mines antipersonnel, l'Unité d'appui à l'application a organisé des consultations bilatérales et par groupe avec les représentants d'États, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Au cours de la Réunion d'experts sur les mines autres que les mines antipersonnel, l'Unité d'appui à l'application a fourni au Collaborateur de la présidence des projets de documents d'information et lui a prêté son concours pour la rédaction du rapport final. Depuis la Réunion d'experts et à la demande du Président désigné, il a été créé une page Web consacrée à la Réunion d'experts sur les mines autres que les mines antipersonnel, et les délégations qui souhaitaient voir leur exposé ou déclaration figurer dans les documents officiels ont été aidées en cela.

11. La Réunion annuelle d'experts sur le Protocole II modifié s'est tenue les 23 et 24 avril 2012. L'Unité d'appui à l'application a organisé et appuyé les travaux entrepris durant cette réunion. Elle a aidé à établir et communiquer les objectifs des coordonnateurs pour la Réunion d'experts, et a rédigé les notes d'information et les déclarations du Président désigné ainsi que du Coordonnateur de cette année pour le fonctionnement et l'état du Protocole. L'Unité a aidé à préparer les rapports et a procédé à une étude de la Formule B des rapports annuels nationaux portant sur le déminage et les programmes de réadaptation.

⁷ Ibid.

⁸ CCW/MSP/2012/3, en date du 7 mars 2012.

12. En vue de préparer la Réunion d'experts sur le Protocole V, qui s'est tenue du 25 au 27 avril 2012, l'Unité d'appui à l'application s'est réunie deux fois avec le représentant du Président désigné et les coordonnateurs. Elle a également rencontré individuellement chacun des coordonnateurs. Elle a aidé à établir les objectifs des coordonnateurs et à les communiquer aux États et aux organisations internationales, établissant qui allait intervenir, préparant les notes d'information et les déclarations et organisant des réunions en groupe restreint devant se tenir pendant la Réunion d'experts. Lorsque cela était nécessaire, l'Unité a aidé les coordonnateurs à établir leurs rapports.

IV. Conférences se tenant au titre de la Convention sur certaines armes classiques, du Protocole II modifié et du Protocole V

13. Parallèlement à la soumission du présent rapport, l'Unité d'appui à l'application organise les conférences annuelles se tenant cette année au titre de la Convention sur certaines armes classiques, du Protocole II modifié et du Protocole V, notamment en mettant sur pied des réunions d'information informelles, en rédigeant des rapports et en préparant des séances d'information pour les personnes exerçant des fonctions officielles et les coordonnateurs. L'Unité a envoyé à toutes les délégations des précisions sur la procédure d'enregistrement et a organisé à leur intention une réunion préparatoire aux conférences annuelles.

14. Préalablement à la quatrième Conférence annuelle, l'Unité d'appui à l'application a demandé aux Hautes Parties contractantes de se prononcer sur les domaines d'activité où elle s'était correctement acquittée de sa tâche et sur ceux où elle pouvait s'améliorer. Il a été signalé que la distribution tardive des documents avant les séances posait problème et, sur ce point, l'Unité s'est efforcée d'améliorer sa prestation. Cette année, par exemple, les rapports concernant le Protocole II modifié et le Protocole V, les rapports sur l'universalité et le Programme de parrainage et toutes les notes sur les coûts estimatifs ont été soumis en temps voulu et seront traduits à temps pour les conférences annuelles. Un autre sujet de préoccupation exprimé a été l'optimisation du temps de réunion. L'Unité s'applique à faire en sorte que les séances s'ouvrent à l'heure prévue et que les personnes exerçant des fonctions officielles soient bien préparées.

V. Activités d'appui à l'application du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre

15. L'examen des rapports nationaux soumis par les Hautes Parties contractantes au Protocole V (voir al. *b* du paragraphe 16 ci-après) a permis à l'Unité d'appui à l'application d'établir que l'article 4 requérait une plus grande attention pour ce qui est de sa mise en œuvre. À la demande du colonel Gerfried Elias, Coordonnateur pour l'enlèvement, le retrait et la destruction des restes explosifs de guerre et le masque de saisie électronique passe-partout établi au titre de l'article 4, l'Unité d'appui à l'application a fait un exposé sur les Hautes Parties contractantes qui semblaient appliquer l'article 4, celles qui avaient fait part d'informations sur d'autres questions et celles pour lesquelles on ne disposait pas d'informations suffisantes.

16. L'Unité d'appui à l'application s'est acquittée des tâches ci-après, qui lui avaient été confiées par la cinquième Conférence sur le Protocole V:

a) S'agissant des **mesures préventives générales**, «développer, grâce au Coordonnateur et avec l'aide de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur

certaines armes classiques, une page sur les mesures préventives générales sur le site Web existant de la Convention [...]»⁹. Les pages sur les mesures préventives générales sont maintenant en place; il faut les compléter par de nouvelles informations et les mettre à jour régulièrement;

b) S'agissant de la **présentation de rapports nationaux**, «le Coordonnateur prépare, sur la base des rapports nationaux soumis et avec l'aide de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, une évaluation de l'utilité du Guide sur la présentation de rapports nationaux et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions du Protocole V, en vue de la Réunion d'experts de 2012.»¹⁰. L'Unité d'appui à l'application a procédé à l'analyse des 49 rapports soumis par des Hautes Parties contractantes avant la Réunion d'experts du Protocole V tenue cette année. C'était la première analyse menée sur les progrès accomplis par les Hautes Parties contractantes sur la voie du respect des obligations découlant du Protocole V. Cette analyse a permis de déterminer les points sur lesquels il fallait travailler davantage à la mise en œuvre, et de distinguer les Hautes Parties contractantes dont les pratiques constituaient des modèles à suivre;

c) S'agissant de l'**assistance aux victimes**, «la Coordinatrice et sa collaboratrice, aidées par l'Unité d'appui à l'application de la Convention [étaient invitées] à présenter une évaluation des réponses au questionnaire et des sections des rapports nationaux ayant trait à l'assistance aux victimes lors de la Réunion d'experts de 2012»¹¹. À partir de l'évaluation qu'elle a réalisée des éléments communiqués dans les rapports nationaux sur l'assistance aux victimes, l'Unité d'appui à l'application a pu se faire une idée d'ensemble des Hautes Parties contractantes qui prêtaient assistance dans ce domaine et de celles qui se présentaient comme ayant sur leur territoire des victimes de restes explosifs de guerre. L'Unité a pu étudier 29 des 31 réponses au questionnaire sur l'assistance aux victimes. Cette évaluation a aidé à comprendre les difficultés rencontrées par les États touchés, à cerner les domaines pour lesquels il fallait redoubler d'efforts et à déterminer quels États avaient besoin d'assistance;

d) S'agissant du **Système d'information sur le Web pour le Protocole V (WISP.V)**, «la Conférence [...] a demandé à l'Unité d'appui à l'application de la Convention d'administrer et superviser le Système, et a également demandé au Service des technologies de l'information et de la communication (ICTS) de l'Office des Nations Unies à Genève d'en assurer la maintenance»¹². L'Unité d'appui à l'application continue de coopérer avec ICTS pour la mise en œuvre du WISP.V. Compte tenu des ressources actuellement limitées au sein d'ICTS, la mise en place de WISP.V a été suspendue. L'Unité explore d'autres sources d'appui et de compétences pour l'aider à mener à bien le projet.

17. L'Unité d'appui à l'application a aidé M. Yevgen Lisuchenko, Coordonnateur pour la coopération et l'assistance au titre du Protocole V, à explorer les possibilités pour d'autres organismes des Nations Unies et organisations compétentes de répondre aux demandes d'assistance émanant des États.

⁹ Document final de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, en date du 6 janvier 2012, publié sous la cote CCW/P.V/CONF/2011/12, par. 39, al. c.

¹⁰ Ibid., par. 37, al. d.

¹¹ Ibid., par. 33, al. e.

¹² Ibid., par. 40.

VI. Communication avec et entre les Hautes Parties contractantes

18. Les principaux canaux de communication de l'information aux Hautes Parties contractantes, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales sont les lettres officielles, le courrier électronique et le site Web de la Convention. Veiller à ce que toutes les Hautes Parties contractantes reçoivent bien les éléments qui leur étaient communiqués par l'Unité d'appui à l'application n'a pas été tâche aisée. Une décision prise à la Conférence des Hautes Parties contractantes à la Convention tendant à ce que chaque Haute Partie contractante désigne un point de contact national apte à recevoir les communications de l'Unité d'appui à l'application faciliterait grandement les échanges. Dans cette attente, l'Unité continuera de mettre à jour sa liste de personnes à contacter. Au cours de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, une liste actualisée sera distribuée aux délégations pour qu'elles y apportent les modifications requises.

19. Une énergie considérable a été employée pour mettre à jour et améliorer le site Web de la Convention (www.unog.ch/ccw). L'un des travaux en cours consiste à alimenter le site avec les documents et déclarations des sessions antérieures. Compte tenu de l'ampleur de l'activité menée actuellement dans le cadre du Protocole V, une section distincte a été mise en place pour cet instrument.

VII. Examen du respect des dispositions et présentation de rapports

20. En début d'année, une lettre a été envoyée à toutes les Hautes Parties contractantes pour leur rappeler leurs obligations en matière d'établissement de rapports dans le cadre du mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Convention et au titre du Protocole II modifié et du Protocole V. L'Unité d'appui à l'application a continué d'assurer la maintenance des bases de données sur les rapports annuels soumis par les pays au sujet du respect des dispositions du Protocole II modifié, du Protocole V et de la Convention. Aucune demande n'a été soumise en application du mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Convention.

21. L'Unité d'appui à l'application a prêté son concours à M. Amandeep Singh Gill, Coordonnateur pour la présentation de rapports nationaux au titre du Protocole V, en participant à une réunion en groupe restreint sur la question de l'établissement des rapports et la facilitation de l'envoi d'un message en plusieurs langues pour rappeler aux Hautes Parties contractantes à leur obligation de soumettre leurs rapports.

VIII. Programme de parrainage établi au titre de la Convention sur certaines armes classiques

22. Comme l'en avait chargée la quatrième Conférence d'examen, l'Unité d'appui à l'application s'est employée à mettre au point des directives spécifiant les modalités de fonctionnement conjoint¹³ sur l'administration du Programme de parrainage. Ces modalités ont été arrêtées entre le Coordonnateur du Comité directeur du Programme de parrainage, le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) et l'Unité d'appui à l'application. Selon les nouvelles directives, l'Unité d'appui à l'application a une

¹³ CCW/CONF.IV/4/Add.1, annexe II, par. 5, al. d.

responsabilité accrue pour ce qui est de déterminer les personnes à parrainer et d'obtenir les renseignements voulus pour que le CIDHG puisse prendre les dispositions requises quant au logement et au voyage des bénéficiaires du Programme. Avec ces nouvelles directives, certaines tâches ont été transférées du CIDHG à l'Unité d'appui à l'application et, de ce fait, la gestion du Programme de parrainage a gagné en efficacité.

23. L'Unité d'appui à l'application a continué d'assurer le secrétariat du Comité directeur du Programme de parrainage. Son rôle a notamment consisté à organiser les réunions du Comité directeur, à rédiger les comptes rendus et rapports, à explorer d'autres moyens de gérer le Programme de parrainage¹⁴, à désigner et présenter les candidats à parrainer, et à rédiger les lettres aux Hautes Parties contractantes pour solliciter un appui financier en faveur du Programme. L'Unité d'appui à l'application a également établi le rapport sur le Programme de parrainage¹⁵. Trois réunions du Comité directeur ont été organisées en 2012.

24. Comme par le passé, l'Unité d'appui à l'application a continué d'organiser des séances d'information à l'intention des bénéficiaires du Programme de parrainage, et de veiller à ce qu'ils aient connaissance des objectifs de la Convention et de la façon d'adhérer au régime de la Convention. Cette année, l'Unité d'appui à l'application a opté pour une démarche plus proactive pour veiller à ce que les représentants parrainés participent aux travaux des réunions d'experts et à ce qu'il y ait un suivi sur la question de l'universalisation. L'Unité d'appui à l'application a ainsi soutenu les coordonnateurs et demandé à ce que les représentants parrainés fassent un exposé sur les difficultés rencontrées et les progrès accomplis sur la voie de l'adhésion au Protocole II modifié et au Protocole V et sur la mise en œuvre des dispositions de ces deux instruments. L'Unité a également préparé le texte et facilité l'envoi des messages que le Coordonnateur du Comité directeur a adressé aux représentants qui avaient été parrainés pour assister aux réunions se tenant au titre de la Convention, leur demandant d'indiquer précisément les progrès qu'ils avaient accomplis sur la voie de l'adhésion à la Convention et aux Protocoles y annexés.

IX. Conclusions

25. Conformément à son mandat, l'Unité d'appui à l'application a fourni un appui administratif et établi des documents pour toutes les réunions se tenant au titre de la Convention sur certaines armes classiques; elle a facilité la communication entre les Hautes Parties contractantes et les organisations internationales; elle a continué d'assurer la maintenance du site Web et des bases de données de la Convention; elle s'est rendue disponible pour faciliter les consultations au titre du paragraphe 2 de l'article 11 du Protocole V, du paragraphe 4 de l'article 14 du Protocole II modifié et du mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention; elle a contribué à la promotion de l'universalisation et a soutenu le Programme de parrainage établi au titre de la Convention. L'Unité s'est efforcée de suivre les orientations et de pourvoir aux besoins des Hautes Parties contractantes en assurant le service de trois réunions d'experts, en préparant trois conférences annuelles et en veillant à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention et des six Protocoles y annexés. L'Unité d'appui à l'application est disposée à continuer de s'acquitter de ces fonctions, et de toutes autres tâches qui lui seraient confiées par les Hautes Parties contractantes.

¹⁴ Ibid., par. 5, al. e.

¹⁵ CCW/MSP/2012/7, en date du 14 septembre 2012.